



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Assemblée générale ordinaire 2021 Mardi 16 février 2021, en visio conférence

L'Assemblée Générale électorale a été convoquée le 22 janvier 2021, conformément aux statuts du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or.

L'Assemblée générale est présidée par Gilles Collin.

Le Procès-Verbal est rédigé par Anne-Laure Galimard

Feuille de présence :

Bureau directeur :

Mr Gilles COLLIN, président	présent
Me Anne-Laure GALIMARD, secrétaire	présente
Mr Cédric HENDRICKX, trésorier	présente
Mr Vincent TABIT, secrétaire adjoint	représenté par Me Anne-Laure Galimard
Me Sylvie COILLOT, trésorière adjointe	présente
Mr Bernard TERMELET	présent

Clubs et Compagnies :

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin
Beaune absent
Belleneuve absent
Chatillon sur seine représenté par Mr Michel Leroy
Chenove représenté par Mr Vincent Creuzet
Chevigny Saint-Sauveur, représenté par Mr Alexandre Bonnavaud
Dijon, représenté par Mr Cédric Hendrickx
Is sur Tille représenté par Mr Jérôme Lefeuvre
Marsannay la côte représenté par Me Catherine Pellen
Meursault représenté par Mr Nicolas Garaudet
Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz
Saint-Appolinaire représenté par Mr Henri Thouan

Invités :

Comité régional de Bourgogne Franche Comté excusé
CDOS représenté par Mr Bernard Termelet
Mr Hervé Toggwiller

Autres présents :

Me Valérie Rougetet

Le quorum étant atteint (2 pouvoirs conformes ayant été transmis à la secrétaire), l'assemblée réunie ce jour pourra valablement délibérer.

Ordre du Jour :

- 1°) Rapport moral du Président
- 2°) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 31 octobre 2020
- 3°) Rapport financier du trésorier saison 2020 arrêté au 31/12/2020
- 4°) Quitus au trésorier
- 5°) Réduction de la part CD21 pour les licences de la prochaine saison
- 6°) Questions diverses
- 7°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret via Balotilo
- 8°) Envoi des résultats du vote.

La réunion est ouverte par le Président à 18h00.

1) Rapport moral du président

Le contexte sanitaire n'ayant pas évolué favorablement depuis notre dernière assemblée générale du 31 octobre 2020, aucune activité n'a pu être mise en place. De ce fait, il ne sera pas fait de rapport des commissions.

Les entraînements sont même suspendus en salle, les installations sportives intérieures étant fermées.

Le tir à l'arc pouvant se pratiquer en extérieur et les installations de plein air restant accessibles avec un protocole sanitaire renforcé, il est possible de maintenir ou reprendre des entraînements.

Nous espérons pouvoir mettre en place la rencontre amicale Jeunes que nous pensions pouvoir organiser en salle cet hiver. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Espérons que des manifestations estivales puissent être organisées pour relancer la dynamique et encourager la prise de licences en septembre.

2) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 31 octobre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

3) Rapport financier du trésorier saison 2020 arrêté au 31/12/2020

COMPTE DE TRESORERIE CD 21 - 2020 - ARRETE AU 31/12/2020				
DEPENSES			RECETTES	
606101	achat de matériel	2 460,00	706100	prestations de service
626200	assurance	165,69	708800	retrocession licence 3 149,50
622900	cotisations	70,00	740000	subvention
625100	déplacements	47,36	768000	produits financiers 47,36
625700	réception		791000	transfert de charges
626100	frais postaux			
628100	aides aux clubs	1 480,00		
628120	forfait arbitrage	120,00		
658000	charges courantes			
672000	charges exercice antérieur	309,68		
	TOTAL	4 652,73	TOTAL	3 196,86
				- 1 455,87
	Valorisation du bénévolat	668,67	Valorisation du bénévolat	668,67
	TOTAL		TOTAL	
				- 1 455,87
	credit mutuel au 01/01/2020	11 749,04		
	- charges exercice 2019	488,00		
	compte banque au 01/01/2020	11 261,04		
	credit mutuel 31/12/2020	9 805,17		
		- 1 455,87		
	produits à recevoir		(virement FFTA)	
	charges à payer		(cotis 2020 CDOS)	
		- 1 455,87		
	livret crédit mutuel au 01/01/2020	6 644,08	livret crédit mutuel au 31/12/2020	6 644,08
			cpte courant crédit mutuel 31/12/20	9 805,17
				16 449,25

Présentation du budget 2021

BUDGET 2021				
DEPENSES			RECETTES	
606101	achat de matériel		706100	prestations de service
626200	assurance	170,00	708800	retrocession licence 2 950,00
622900	cotisations	70,00	740000	subvention
625100	déplacements	500,00	768000	produits financiers
625700	réception		791000	transfert de charges
626100	frais postaux			
628100	aides aux clubs	1 200,00		
628120	forfait arbitrage	610,00		
658000	charges courantes			
672000	charges exercice antérieur	400,00		
	TOTAL	2 950,00	TOTAL	2 950,00
	Valorisation du bénévolat	1 000,00	Valorisation du bénévolat	1 000,00
	TOTAL	3 950,00	TOTAL	3 950,00

4) Quitus au trésorier

Par vote à main levée, les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

5) Réduction de la part CD21 pour les licences de la prochaine saison

Le comité directeur propose une baisse **exceptionnelle** du montant de la cotisation pour la saison 2022, la part CD21 représentant alors 4,00€ au lieu de 6,50€ par adulte et 3,00€ au lieu de 5,00€ par jeune.

Cette aide est rendue possible du fait que les aides aux clubs qui organisent les championnats départementaux n'ont pas été utilisées l'année passée. Chaque club est bien entendu libre de faire apparaître ou non cette aide sur le montant des licences 2022

Cette proposition est acceptée par vote à main levée à l'unanimité.

6) Questions diverses

Les questions diverses sont abordées avant le vote pour des raisons d'organisation, le vote étant exceptionnellement réalisé par voie électronique.

Sur proposition du comité directeur, Hervé Toggwiller est coopté pour représenter le Tir Handisport au sein du CD21, il assistera donc en tant qu'invité aux réunions du comité directeur.

Un rappel est fait par Bernard Termelet quant à la valorisation du bénévolat à l'aide de l'outil développé par le CDOS sur le site :

<https://cdos21.org/frais-de-déplacements-valorisation-du-bénévolat/>

Une application sur smartphone et des améliorations sont prévues dans les prochains mois.

Certains clubs font part de leur souhait d'organiser des manifestations aux beaux jours si le contexte sanitaire le permet : Tir festif à Semur le 20/06/21, tir nocturne à Meursault le 03/07/21.

7) Election électronique du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA via Balotilo

Seule Mme Sylvie Coillot s'est portée candidate par mail du 02/02/2021 à la secrétaire du CD21 pour la représentation du CD21 lors l'assemblée générale de la FFTA 2021.

Les clubs représentés totalisent 48 voix, selon le mode de répartition édicté par la FFTA.

Cette Assemblée Générale se tenant en visio conférence, les votes à bulletin secret sont réalisés par voie électronique.

8) Dépouillement et proclamation du résultat des votes

Le résultat des votes sont les suivants :

48 voix exprimées :

NOM	OUI	NON	Blanc
COILLOT Sylvie	48	0	0

Mme Sylvie Coillot est élue, à l'unanimité, représentante du CD21 pour l'assemblée générale 2021 de la FFTA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Président de séance
Monsieur Gilles COLLIN



Secrétaire de séance
Madame Anne-Laure GALIMARD

